

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 9

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(DE S.) THOMAS, Thomas-Morys, off. au rég. d'Aoste, cavalerie, natif de Cagliari, en Sardaigne, âgé de ... ans.

D'OSASQUE, Evariste, chevalier de l'ordre de Malthe, off. au rég. d'Aoste, cavalerie, natif de Turin, âgé de 20 ans et plus.

BOURGEOIS, David-François, off. au rég., natif de Bonvillard, en Suisse.

RÉGIS, Vincent, off. au rég., natif de Morges, en Suisse.

RIGOT, de Begnins, off. au rég., natif de Genève.

CLAVEL DE BRENLES, off. au rég., natif de Lausanne, en Suisse.

Ressortissants associés libres non résidents au régiment.

DE SCARNOFIS, comte, off. au rég. d'Aoste, cavalerie.

DE VILLE, marquis, » au même régiment.

MARGUERITE (de la), comte, » » »

CHAMBRE (de la), marquis, capit. » »

PANISSÈRE, chevalier, aide-major, » »

ROMBELLI (de), comte, off. » »

TOURNIELLI, chev., » » »

NAZZAR (de S.), chev., » » »

PAMPARA (de), comte, » » »

ALBRION (d'), chev., off. dans le régiment des dragons de Piémont.

ANDON (d'), chev., capit. au rég. d'Aoste, cavalerie.

CASTELMAGNO, comte.

Frère à talent associé libre non résident au régiment.

WALLE, brigadier-major au rég. d'Aoste, cavalerie.

Frère servant résident au régiment.

BUCH, Laurent, sergent au régiment, natif de Vasselou, en Alsace, âgé de 31 ans.

J. BESANÇON.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La presse suisse a déploré la perte de **Maurice Tripet**, enlevé si jeune à ses études d'héraldique et d'histoire. Maurice Tripet était collaborateur de la *Revue historique vaudoise*, et nous avons en portefeuille quelques communications, fruit de ses recherches. Nous aurons l'occasion de parler encore du sympathique rédacteur des *Archives héraldiques*,

à propos de son dernier ouvrage sur les *Ex-libris neuchâtelois* et de l'exposition héraldique d'Yverdon. En attendant, nous empruntons à un article du *National Suisse* quelques détails biographiques sur la personne de l'héraldiste neuchâtelois.

* * *

Maurice Tripet est né le 22 janvier 1863.

Son père, Emile-Augustin Tripet, fut conseiller d'Etat, directeur des finances.

Les études de Maurice Tripet se firent toutes à Neuchâtel, au Collège latin d'abord, puis au Gymnase et à l'Académie. Il se destinait au droit, mais son esprit avide de tout savoir le poussa de bonne heure à exercer son activité dans d'autres directions. Tout jeune encore, il joua un rôle prépondérant dans le Club jurassien, cette belle société qui lui plaisait particulièrement parce qu'elle travaille à vulgariser tout ce qui touche à notre pays, à son histoire, à ses coutumes. A l'Académie, où il suivit les cours de la Faculté de droit, il se fit recevoir membre de la Société de Zofingue, dont il fut l'âme jusqu'à ces derniers temps.

En 1886, si nous ne faisons erreur, Maurice Tripet obtint son diplôme de licencié en droit, et se rendit à Berne afin de poursuivre ses études. Son état de santé ne lui permit pas d'y rester longtemps. Six mois après, il était de retour en sa bonne ville de Neuchâtel, où il ouvrit un bureau d'avocat. Il ne pratiqua que fort peu le barreau. L'étude de l'histoire neuchâteloise et de la science du blason l'attirait davantage que la chicane. Il y avait, du reste, plusieurs années déjà qu'il s'occupait d'héraldique.

« En 1880, dit-il dans la préface de son ouvrage sur les » *Armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, — nous étions » encore tout jeune, « escholier ès loys » — un Neuchâtelois » de la vieille roche, trouvant sans doute le blason par trop » délaissé, nous proposa d'occuper nos loisirs à l'étude du » *Noble savoir* ; ce conseil fut aussitôt suivi que donné, et » tous nos efforts tendirent dès lors à sonder les mystères » de l'héraldique, et, en dépit de nos professeurs de droit, » le R. P. Menestrier et ses successeurs, français, allemands, » italiens, belges ou anglais, furent bientôt préférés aux » Pandectes et au Code civil. »

Cette vocation devait aller sans cesse en s'accroissant. En 1883 déjà, il publiait sa première brochure sur *Les Armoiries de Neuchâtel*. Dès lors, ses ouvrages se succédèrent avec rapidité.

En 1887, il fonda les *Archives héraldiques*, alors un simple bulletin. Il disait en les présentant au public :

« C'est avec confiance que nous allons de l'avant, un peu

» d'appui sera pour nous le meilleur encouragement. — Le
» dernier mot sur nos nombreux documents historiques
» n'est pas dit et par tous les moyens possibles il faut s'ef-
» forcer de sortir de l'ombre ce qui peut, d'une manière ou
» de l'autre, faciliter les études historiques. Tel est notre
» but, augmenté encore par le désir que nous avons de diri-
» ger nos pas du côté de l'une des parties les plus intéres-
» santes de l'histoire. »

L'appui que Maurice Tripet sollicitait ne lui fit pas défaut : en 1892, le journal qu'il avait fondé devint l'organe officiel de la Société suisse d'héraldique.

A côté de cette publication périodique, à laquelle il ne cessa de vouer tous ses soins, combien d'œuvres sont sorties de sa plume, dont quelques-unes ont porté la réputation de leur auteur bien au delà des frontières du canton de Neuchâtel et de la Suisse.

En 1888 paraissent *l'Etat actuel des armoiries des communes neuchâteloises* et les *Esquisses héraldiques et pittoresques* ;

En 1889, *Les Armoiries neuchâteloises* d'après le manuscrit du justicier Huguenin de 1660 ;

En 1891, *Les Observations sur les armoiries de la Confédération*, des *Glanures historiques* extraites des archives et l'*Armorial* du capitaine Benoît (1791).

Cette même année 1891, Maurice Tripet exécutait pour le département de l'intérieur le *Tableau* des nouvelles armoiries communales, tableau que chacun de nos lecteurs a sans doute eu sous les yeux.

En 1892 paraît ce superbe ouvrage *Les Armoiries et les couleurs de Neuchâtel*, par Maurice Tripet. Ce livre, publié par la Société neuchâteloise d'histoire, qui le fit distribuer à tous ses membres, avait coûté à Tripet bien des années de patient labeur. C'était son œuvre de prédilection.

De 1892 également, *La Suisse héraldique*, l'*Armorial des cachets d'Etat 1707-1748*, *Les Armoiries des familles de Challant et Challandes*.

Pendant cette année de 1892, Tripet collabore dans une large part à deux ouvrages publiés, l'un par la Société de Zofingue, sur *Arnold Guyot*, à l'occasion de l'inauguration du buste de ce géographe distingué, — l'autre par le *Club Jurassien*, qui célébrait cette année-là, croyons-nous, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

En 1893, *Exposé de la Constitution de la principauté de Neuchâtel et de Valangin*, et l'*Armorial des bourgeois de Neuchâtel*.

A l'occasion du 75^e anniversaire de la fondation de la Société de Zofingue, la section de Neuchâtel édita en 1893, sous le titre de *Croquis Zofingiens*, une charmante brochure, avec dessins, qui fut en bonne partie l'œuvre de Maurice Tripet.

Cette année enfin, il y a quelques jours à peine, a paru un très bel ouvrage sur les *Ex-libris neuchâtelois*, dont nous avons parlé ici-même, et dû à la collaboration de Maurice Tripet et de M. Jean Grellet.

Et nous n'avons pas mentionné ces calendriers suisses et neuchâtelois que Tripet fit paraître pendant plusieurs années successives, ni mainte brochure d'actualité dont le titre nous échappe aujourd'hui.

Cet homme de trente ans, qui laisse une œuvre relativement considérable, était, chose digne de remarque, frappé d'une infirmité qui, depuis sept longues années, le condamnait à rester immobile dans son fauteuil ou dans sa poussette.

La dernière fois que notre ami put marcher, c'était en 1887, lors de l'organisation du cortège de la fête fédérale d'agriculture qui eut lieu à Neuchâtel. Il prit froid un soir dans les salles Léopold Robert et fit une maladie de cinq mois. Une fois, il tenta de se lever et parcourut avec peine sa chambre, puis ce fut tout. Dès lors, ses jambes se refusèrent impitoyablement à le porter.

La triste position dans laquelle il se trouvait n'avait point altéré sa bonne humeur, et c'était un sujet d'admiration pour tous que le voir souffrir, presque sans se plaindre, des maux qui eussent abattu de moins vaillants. Sans se laisser décourager, à peine avait-il lancé une œuvre qu'il en méditait une autre. La mort est venue le prendre en pleine activité, au moment où il avait la tête pleine de projets qu'il exposait à ses amis avec la verve intarissable que nous lui connaissions : c'était l'*Armorial des mousquetaires de Neuchâtel*, une grande *Histoire du costume*, des publications sur la noblesse neuchâteloise, les armoiries des conseillers d'Etat depuis 1848, des *Jeux neuchâtelois*, où son imagination fertile se serait donné libre cours, etc., etc.

En mentionnant les ouvrages de Maurice Tripet, il est toute une partie — et combien grande — de son activité que nous avons laissée de côté.

Ce fut lui qui mit en ordre nos archives cantonales, qui étaient, en 1890, au moment où il commença à s'en occuper, dans le désordre le plus complet. Grâce à lui, elles sont maintenant dans un état à peu près présentable, et l'archiviste qui reprendra sa succession n'aura qu'à compléter l'œuvre commencée.

La réputation de Maurice Tripet s'était étendue au loin. Il était secrétaire de la Société suisse d'héraldique, membre honoraire de l'Institut héraldique italien, membre — depuis quelques jours — du conseil héraldique de France et de plusieurs sociétés savantes, etc.

